

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Santé (France) > Politiques de santé (France) > **Prime Covid : « Les aides à domicile ne sont pas de la chair à canon »**

SOCIAL - Entretien

Prime Covid : « Les aides à domicile ne sont pas de la chair à canon »

dimanche 28 juin 2020, par [GOANEC Mathilde](#), [TILLON Marie-Reine](#) (Date de rédaction antérieure : 28 juin 2020).

L'attribution de cette prime vire aux comptes d'apothicaire. Des aides à domicile réclament qu'elle soit versée par l'État et non laissée aux départements, voyant là un mauvais signal pour la revalorisation des salaires du secteur. Entretien avec la présidente de l'UNA, qui représente 800 structures en France.

Une prime pour tous, et pas « des petits fours » le 14 Juillet, demandent en substance les 400 000 salariées (dans leur immense majorité des femmes) du secteur de l'aide à domicile. Après l'annonce d'un coup de pouce de 1 500 euros pour les salariés du sanitaire comme du médico-social, plusieurs fédérations et syndicats se sont indignés de voir que la prime pour ces auxiliaires, aides-soignantes, infirmières intervenant à domicile, serait finalement laissée à l'arbitrage des départements.

Pour le moment, seule la Meurthe-et-Moselle a décidé d'attribuer aux aides à domicile de son territoire les 1 500 euros promis par l'exécutif. Dans d'autres, la somme varie entre 200 et 1 000 euros. « Que l'État finance la prime qu'il a annoncée », ont tranché de leurs côtés les Hauts-de-Seine, le Vaucluse, le Maine-et-Loire ou encore la Saône-et-Loire, d'après *Le Monde* [1].

Cet énième soubresaut sur la prime Covid renvoie aux diverses tergiversations sur la question des bénéficiaires et du niveau, à l'hôpital, en ville, dans les Ehpad et dans tout le reste du secteur du soin. Le gouvernement a fini par clarifier bien tardivement les choses (*voir ici* [2]). Mais cette question prend une acuité particulière dans un secteur où travaillent des femmes précaires, notoirement mal rémunérées, aux horaires impossibles (*voir ici le récent travail photographique de Vincent Jarousseau qui documente le quotidien au travail de Séverine, auxiliaire de vie* [3]).

Marie-Reine Tillon est la toute nouvelle présidente de l'UNA, Union nationale de l'aide, des soins et des services à domicile, qui regroupe quelque 800 structures en France. Ancienne conseillère générale socialiste dans les Côtes-d'Armor, retirée de la politique, la nouvelle responsable est au diapason de son prédécesseur, Guillaume Quercy, qui estime qu'on « ne peut plus dire que le domicile est invisible ou oublié. En revanche, il est structurellement sous-financé et trop souvent maltraité par les pouvoirs publics ».

Mathilde Goanec : Pourquoi, selon vous, les aides à domicile sont-elles pleinement éligibles à la prime Covid-19 ? Comment ont-elles vécu ces semaines de crise sanitaire ?

Marie-Reine Tillon : Nous accompagnons, en règle générale, des personnes fragiles, donc évidemment des publics qui étaient susceptibles d'être davantage impactés. Dès le départ, nous avons demandé des protections pour les salariées, qui faisaient quand même six ou sept maisons dans la journée, d'un domicile à l'autre, avec les risques inhérents, pour elles comme pour les usagers. Ces protections sont arrivées tard, très tard, et étaient à géométrie variable. Des

départements se sont mobilisés, des régions aussi, mais les stocks de l'État sont arrivés petit à petit et de manière parcimonieuse. On a aussi donné plus ou moins de masques selon que l'on soit infirmier, aide-soignant ou auxiliaire de vie, c'est vous dire l'idée que l'on se fait du soin dans ce pays...

Puis sont arrivés les premiers patients suspects ou avérés, qui rentraient de l'hôpital ou étaient restés à domicile. Là encore, nous n'avions ni blouses, ni tabliers, ni charlottes... Comme si nous méritions moins que d'autres les protections nécessaires, face à des gens pourtant contaminés. En face, les membres du personnel se faisaient parfois traiter d'« assassins », puisqu'ils se baladaient, c'est vrai, d'une maison à l'autre, sans l'équipement adéquat. Nous avons dû faire appel à des entreprises de paysagistes, de peinture, pour avoir des combinaisons. Bref, du bricolage. Alors, oui, nous étions peut-être en guerre, selon les mots d'Emmanuel Macron, mais les aides à domicile ne sont pas de la chair à canon.

Pourquoi critiquez-vous aujourd'hui le choix de laisser aux départements le soin de distribuer la prime Covid pour les aides à domicile ? Votre prédécesseur, Guillaume Quercy, parle même de « trahison ».

Nous faisons face à une pandémie, et il y a eu un risque pour la nation, donc c'est à l'État de prendre ses responsabilités. De notre côté, nous avons répondu présent et sans ça, il y aurait eu davantage de morts, des hôpitaux plus engorgés encore, c'est évident. Nous avons fait notre devoir, comme les collègues à l'hôpital. À la nation d'être reconnaissante...

Mais quelle différence que ce soit les départements ou l'État qui verse cette prime ?

Déjà, dans un fonctionnement normal, les tarifications pour la prise en charge de l'autonomie sont extrêmement variables d'une collectivité à l'autre. Notre inquiétude est qu'il en soit de même sur cette prime : certains départements ne prennent pas position, on suppose donc que les salariées en question ne toucheront rien du tout ; d'autres vont verser 1 000 euros, 1 500 (un seul pour le moment), 500 euros. Qu'est-ce qui justifie ces différences ? Rien.

Toutes les régions n'ont cependant pas été touchées de la même manière.

Bien sûr, mais tout le monde s'est mobilisé, préparé et a changé ses manières de travailler pour faire face. Les départements n'ont par ailleurs pour l'heure reçu aucune aide particulière de l'État pour financer cette prime. Une prime égale pour tous, c'est symbolique, mais les symboles sont importants. Pour nous rassurer, sans doute, on nous a demandé de désigner quelques aides à domicile pour participer à la *garden party* de l'Élysée, le 14 Juillet. Mais nous, on ne veut pas de petits fours. Quelque part, c'est une forme de mépris.

Le problème, moins symbolique celui-ci, est bel et bien la rémunération au long cours des aides à domicile. C'est un sujet majeur puisque leur convention collective ne leur permet déjà pas d'atteindre le simple Smic. Comment en est-on arrivé à un tel décrochage, dans un secteur considéré comme un vivier d'emplois ?

Il y a beaucoup, dans notre secteur, de temps partiels, certains choisis, mais souvent subis. Le personnel se situe donc clairement dans la catégorie des travailleurs pauvres. Et, c'est vrai, notre convention collective n'a pas été révisée depuis fort longtemps, ce qui fait qu'une salariée doit cumuler 13 ans d'ancienneté pour se hisser au niveau du Smic actuel. En réalité, bien sûr, les employeurs compensent ce manque à gagner mais cela veut dire que ces mêmes salariées vont travailler au minimum 13 ans sans aucune perspective d'augmentation.

Il y a eu la signature d'un avenant en février 2020 à la convention collective, qui a corrigé ce décrochage. Il amènerait à une augmentation de 13 à 15 % des salaires. Donc, vous le voyez, la marche est haute. Pour être appliqué, cet avenant doit être agréé par l'État. Nous étions juste avant le confinement, les choses ont traîné, et c'est normal. Mais cela continue de traîner, et donc nous sommes inquiets.

Cette augmentation généralisée pose juste après la question de l'ampleur du financement. Quel système serait à la hauteur de l'enjeu et aurait vos faveurs ?

Nous nous réjouissons de la création d'une 5^e branche de la Sécurité sociale, dédiée à la dépendance. Quelle sera sa gouvernance ? Si c'est la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie qui pilote, c'est plutôt une bonne chose également. Nous avons aussi obtenu 1,2 milliard d'euros supplémentaires pour soutenir le médico-social. Tout le reste est renvoyé à 2024. Sauf que la loi Grand âge et autonomie doit être présentée et examinée d'ici la fin de cette année. Ce delta nous interpelle. Si on doit faire une loi d'envergure, il faut la financer le plus vite possible.

Il y a déjà eu, selon l'UNA, beaucoup de promesses non tenues dans le passé.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (entrée en vigueur en 2016) devait déjà traiter à part la question du domicile, et finalement nous avons été fondus en un seul bloc avec celle des Ehpad. Or, nous demandons depuis des années que cesse l'iniquité pour les usagers et les salariées, selon leur lieu de résidence. Jusque-là, on pouvait feindre d'ignorer les conditions de travail dans l'aide à domicile, mais désormais le diagnostic est posé, et le grand public sensibilisé : il nous a vues à l'œuvre.

Dans leur rapport tout récent sur les « métiers du lien », en amont de la mission d'information du même nom, les députés François Ruffin (FI) et Bruno Bonnell (LREM) ont conjointement plaidé pour un cadre national plus fort, le premier par l'entremise d'une sorte de « service public national » de l'aide à domicile, le second par des « entreprises à mission de service public ». Qu'en pensez-vous ?

L'aide à domicile a bien vocation à être gérée par des entreprises ou des associations à mission de service public, dans un cadre national. Il faut garder une dimension de proximité, l'État ne peut pas tout faire depuis Paris, et on a vu au cours de cette crise à quel point, parfois, les agences régionales de santé (ARS) étaient décalées par rapport au terrain, et formatées sanitaire pur et dur, sans réelle connaissance du médico-social. Ou alors, cela passe par une réorganisation de la gouvernance des ARS. Mais même si la tuyauterie de financement transite par le département, on doit trouver les moyens de la pleine égalité du citoyen devant la loi.

P.-S.

• MEDIAPART. 28 juin 2020 :
<https://www.mediapart.fr/journal/france/280620/prime-covid-les-aides-domicile-ne-sont-pas-de-la-cha-ir-canon>

POURQUOI S'ABONNER A MEDIAPART ?

- Site d'information indépendant
- Sans subventions ni publicité sur le site

- Journal participatif
- Financé uniquement par ses abonnements

<https://www.mediapart.fr/abonnement>

Les articles de Mathilde Goanec sur Mediapart :

<https://www.mediapart.fr/biographie/mathilde-goanec>

Notes

[1] https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/25/aides-a-domicile-imbroglio-autour-du-mont-de-la-prime-covid_6044135_3224.html

[2] <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14020>

[3] <https://www.mediapart.fr/studio/portfolios/invisible-mais-au-service-des-plus-fragiles>